

L'INVITÉ

« Nous devons "habiter" le mercredi »

La deuxième édition de l'Université de rentrée de la Ligue de l'enseignement du Pradet (Var) a été honorée par la présence du ministre de l'Éducation nationale, également en charge de la Jeunesse et de la Vie associative. Jean-Michel Blanquer a évoqué « l'objet social » de la Ligue souhaitant son engagement aux côtés de l'Éducation nationale pour « réussir un certain nombre de défis (...) à commencer par la lutte contre les inégalités ». Après une heure d'une « conversation » instruite et directe avec la rédactrice en chef du magazine Sciences humaines, Héloïse Lhéréte⁽¹⁾, Jean-Michel Blanquer a répondu aux interrogations des fédérations départementales de la Ligue. Rythmes, « devoirs faits », contrats aidés, cellule laïcité... voici ses réponses.

Ligue de l'enseignement de Normandie : Actuellement, l'Éducation nationale remplace des contrats aidés⁽²⁾ par des services civiques pour exercer des fonctions de surveillance ou de sécurité. Un service civique est proposé là où l'on ferme une classe, avec la même fiche de poste qu'un conseiller principal d'éducation. Ce dispositif d'engagement volontaire est en train d'évoluer, voire de devenir contradictoire. Que voulez-vous faire exactement du service civique ?

Jean-Michel Blanquer : Nous allons maintenir un effort budgétaire important au cours des mois prochains. Le développement du service civique va être une grande priorité et son esprit doit être maintenu. Les phénomènes que vous venez d'indiquer ne sont pas normaux, n'ont pas vocation à perdurer et doivent, bien sûr, être combattus. Mais la situation antérieure n'est pas normale non plus. Depuis sa création, le contrat aidé est critiqué au titre de sa précarité. Maintenant qu'une nouvelle politique de l'emploi arrive pour substituer progressivement une autre politique à celle notamment des contrats aidés par une politique de formation vers l'emploi, alors beaucoup s'émeuvent de leur diminution. Prenons l'accueil des élèves en situation de handicap. Nous avons maintenu le nombre de contrats aidés : nous mettons 8 000 AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) en plus des 22 000 qui existaient déjà. Nous avons donc augmenté les contrats pour l'accueil des enfants en situation de handicap mais sur des bases beaucoup plus solides que celles des contrats aidés. Il est exact que la période de transition que nous connaissons a peut-être conduit certains acteurs à compenser cette

baisse par des services civiques. Je continuerai à donner des consignes au niveau national pour que ce genre de choses n'arrive pas.

Ligue de l'enseignement des Bouches-du-Rhône : La fédération intervient sur de nombreux dispositifs d'accompagnement à la scolarité : CLAS (contrat local d'accompagnement scolaire), « Coup de pouce » via nos centres sociaux ou dans le cadre du programme de réussite éducative. Nous sommes régulièrement sollicités par les services de l'État pour monter des expérimentations sur l'accompagnement individuel à la scolarité. Comment le dispositif « devoirs faits » va s'inscrire dans cette galaxie de dispositifs existants et quelle place pour les mouvements d'éducation populaire ?

« Devoirs faits » a vocation à se déployer aux vacances de la Toussaint. Les différents acteurs sollicités sont d'abord les professeurs, en heures supplémentaires, qui superviseront le dispositif pour retrouver une cohérence entre le temps scolaire et le temps du soutien scolaire. Autres acteurs : les assistants d'éducation. Ce sont les premiers pas d'une réforme à venir des assistants d'éducation car nous avons là une très grande richesse humaine. Nous avons 50 000 assistants d'éducation en France que nous n'utilisons pas comme nous le devrions. Je considère que la plupart devraient être de futurs professeurs. Aujourd'hui, quand vous êtes assistant d'éducation et que vous voulez devenir professeur, cela représente un inconvénient. Vous perdez du temps pour vos études et il n'y a pas de cohérence avec l'université. C'est pourquoi, j'ai sensibilisé les présidents d'université et les recteurs à ce



© Ligue de l'enseignement

sujet. 10 000 services civiques sont également prévus sans oublier les acteurs associatifs et les collectivités locales. Premier principe : ne pas nuire. À chaque fois qu'il y a du soutien scolaire efficace, la consigne donnée aux recteurs est de respecter ce qui existe déjà et de l'intégrer dans un ensemble cohérent. Mais cela peut amener à des évolutions : parce qu'il existe des acteurs du soutien scolaire, autres que la Ligue de l'enseignement, qui ne sont pas souhaitables pour des raisons d'atteinte soit au principe de non lucrativité, soit au principe de neutralité et de la laïcité. « Devoirs faits » va être l'occasion de s'assurer d'une certaine qualité. Nous avons produit un vade-mecum en guise de premier guide⁽³⁾.

Ligue de l'enseignement de l'Hérault : Le principe de laïcité est très important pour la Ligue. Qu'est-ce que seront ces fameuses « cellules laïcité » ? Auront-elles un lien avec l'Observatoire de la laïcité ? Celui-ci sera-t-il maintenu dans son autonomie ? Auront-elles un lien avec les référents laïcité par académie ? D'autre part, que pensez-vous que devrait être l'enseignement civique et moral dans l'institution scolaire ?

Je connais l'attachement de la Ligue à la laïcité. J'ai le même. Quand je parle de devise républicaine, je rajoute volontiers « laïcité ». La laïcité est un mot auquel nous devons donner toute sa vitalité au 21^e siècle.

“Devoirs faits” a vocation à se déployer aux vacances de la Toussaint. Les différents acteurs sollicités sont d'abord les professeurs (...) et les assistants d'éducation. 10 000 services civiques sont également prévus, sans oublier les acteurs associatifs (...).

Il est très simple dans son principe et a vocation à être respecté. Sur le plan de la méthode, même réponse qu'à la question précédente : on ne va certainement pas casser ce qui marche bien. Je sais ce que fait l'Observatoire, je sais les premiers progrès qu'ont permis les référents laïcité dans les académies. Mais il faut maintenant franchir un cran supplémentaire parce que la réalité n'est pas satisfaisante. Un livre d'un principal de collège, dont on a beaucoup parlé récemment, témoigne des difficultés rencontrées par les remises en cause quotidiennes du principe de laïcité⁽⁴⁾. Nous sommes sous le coup de boulot de certains acteurs qui cherchent à tester notre capacité à faire respecter la laïcité dans la République. Si nous ne réagissons pas de manière efficace face à cela, alors les premières victimes seront de nouveau nos élèves les plus fragiles, ceux qui peuvent être de la même religion que les fondamentalistes et qui aimeraient pouvoir exercer cette religion de manière normale. Nous devons donc tous nous unir autour d'une République forte, sûre d'elle-même, qui ne se contente pas d'affirmer les principes mais de les faire respecter. C'est cet enjeu de mise en œuvre qui sera derrière ces cellules. L'état d'esprit, c'est celui de l'unité de la République, du monde adulte et de la société devant ces phénomènes. Concrètement, je veux en finir avec la solitude des



© Ligue de l'enseignement

individus en responsabilité face à ce type de menaces comme le professeur de sciences, démunie, qui se voit contesté en cours de 4^e, et qui pense que l'institution lui demande de ne pas faire de vague. Je demande aux chefs d'établissement de créer des éléments de solidarité autour des professeurs et des personnels pour avoir une approche constructive autour de ces questions : que l'école soit l'école. Les cellules laïcité seront un centre de connaissances des phénomènes avec des réponses homogènes en France. Je ne veux pas d'une République uniquement sur la défensive. Ma devise est de créer une école de la confiance dans une société de la confiance : une société, en support de l'école, et où l'école crée les conditions de la confiance dans la société.

Ligue de l'enseignement de la Haute-Vienne : *La vivacité de l'Usep dans le département⁽⁵⁾ est soutenue par le délégué Usep (un enseignant détaché) et une salariée Ligue, accompagnés par un et bientôt deux services civiques. Ils font face à deux rencontres Usep par jour ainsi qu'à une rencontre par semaine avec le délégué UNSS⁽⁶⁾ afin d'articuler les activités du cycle 3. Nous sommes donc au maximum de ce que nous pouvons faire à l'échelle du département. Pourrait-on accorder des autorisations d'absence ponctuelles aux enseignants usépiens afin qu'ils puissent participer à quelques réunions (une par trimestre)? Pourrait-on accorder des heures de décharge afin de coordonner les activités dans chaque bassin de collèges? Comment le ministère peut-il valoriser, accompagner et mieux reconnaître l'engagement bénévole de ces enseignants?*

Je commencerai par une anecdote lorsque je me suis rendu avec le président de la République en Guadeloupe et à Saint Martin où le cyclone a fait énormément de dégâts. Sur les 23 écoles que compte l'île, seules 3 sont restées complètement debout. Au milieu des ruines, j'ai été surpris par la capacité de rebond des professeurs et des chefs d'établissement que j'ai rencontrés. Parmi les personnes présentes pour élaborer le plan de reconstruction, une des plus dynamiques était le responsable de l'Usep des îles du nord. Il voulait, par exemple, organiser des jeux fin septembre pour montrer que l'école n'était pas morte. Voilà pour moi ce qu'est « l'esprit Usep » ou UNSS. Je suis totalement acquis à la cause. Son importance va devoir être encore plus grande avec la dynamique Paris 2024 que l'on va appeler France 2024. Sur le reste, j'ai plus de nuance. En tant qu'ancien recteur, je ne suis pas un fanatique des autorisations d'absence. En revanche, valoriser les professeurs qui s'engagent à l'Usep me semble être une piste très intéressante.

Ligue de l'enseignement de la Haute-Saône : *Notre fédération gère depuis une vingtaine d'années des accueils de loisirs éducatifs et accompagne les collectivités dans cette dynamique éducative territoriale. La mise en place des quatre jours et demi a permis aux enfants des milieux populaires de fréquenter les activités spor-*

tives et culturelles nécessaires pour leur développement et leur apprentissage. Vous êtes sensible à la construction de l'enfant grâce à l'interaction sociale. Avec l'arrêt des NAP (nouvelles activités périscolaires), nous risquons de perdre ces enfants issus, le plus souvent, de milieux défavorisés. Vous avez évoqué cette importance de travailler ensemble avec cohérence en étant très attentifs aux activités périscolaires « Faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. » Y aura-t-il un plan ambitieux pour les mercredis afin que nous gardions le lien avec ce public fragilisé?

La réponse est oui. Une attention particulière aux contenus du périscolaire va être donnée ces prochains temps⁽⁷⁾. Les Projets éducatifs de territoire (PEdT), qui ont été élaborés à l'occasion de la réforme des quatre jours et demi, doivent être renforcés également. Ce que j'ai observé, en m'attachant aux contenus, c'est qu'une bonne partie des PEdT sont assez formels : c'est du copier-coller du projet du voisin, comme le sont parfois malheureusement les projets d'établissement. Cela doit changer. Nous serons donc vigilants, pour ceux qui restent à quatre jours et demi, à ce que les PEdT soit un véritable PEdT avec un partenariat de l'État au titre de l'action jeunesse et vie associative mais avec d'autres départements ministériels. Avec la Culture par exemple, nous avons introduit des liens de coopération extrêmement étroits. Cela va se traduire par le fait que les institutions culturelles qui dépendent de près ou de loin du ministère de la Culture s'investiront davantage dans ces activités périscolaires et ce, gratuitement. Même chose avec le ministère des Sports : rapprocher les activités de l'Usep et l'UNSS avec celles des clubs pour en finir avec des

“ Une attention particulière aux contenus du périscolaire va être donnée ces prochains temps. Les Projets éducatifs de territoire (PEdT) (...) doivent être renforcés également. ”

cloisons inutiles. Une qualité profonde du PEdT sera recherchée avec les moyens derrière cela : nous ne supprimons par le fonds de soutien aux communes qui restent à quatre jours et demi. L'ensemble des dispositifs de l'État seront concentrés de façon cohérente pour enrichir ces PEdT. Pour les autres, nous aurons une réflexion symétrique, probablement en inventant « le PEdT des quatre jours », avec un plan pour le mercredi et en étant capable de proposer des activités de qualité dans les territoires les plus défavorisés. Dans certains territoires ruraux, il sera désormais parfois plus pratique de faire des mercredis entiers de très grande qualité si l'on aide les communes petites et démunies, précisément grâce aux institutions plus fortes qui seront mobilisées. Nous devons, en quelque sorte, habiter le mercredi. Et vous serez les partenaires de cette richesse du périscolaire.

Ligue de l'enseignement du Var : *Notre fédération est très investie sur la situation*

des mineurs non accompagnés. Ces enfants, avant d'être reconnus comme des réfugiés, sont confrontés à un traitement administratif très long pour leur prise en charge. Ce qui ne leur permet pas de bénéficier d'une scolarisation sereine, digne de ce nom. Comment le ministère peut-il contribuer à réduire ces décalages et à répondre à ces urgences?

C'est une question très importante car derrière le public en difficulté que nous évoquons depuis le début de cet entretien, il y a un public « hors champ » des mesures que nous prenons. C'est le sujet de l'extrême pauvreté mais aussi celui des réfugiés, des roms et des différentes familles non sédentaires etc. Nous avons un spectre de réalités que nous devons regarder en face pour être efficace. S'il existe des dispositifs, l'Éducation nationale est parfois un peu impuissante. C'est pour cela que nous avons besoin du partenariat avec d'autres acteurs, comme la Ligue, qui ont un savoir-faire et une souplesse pour assurer une scolarisation adaptée, surtout quand les élèves se trouvent dans une situation de « sas ». J'y suis très sensible, car dans mes différentes fonctions, j'ai souvent eu à traiter de ces questions. Le principe fondamental est bien entendu que tout enfant qui est sur le territoire français doit être scolarisé. Nous ne devons pas transiger sur ce principe qui est consubstantiel à la République et à l'école.

• Le Labo

(1) Des extraits vidéo de l'entretien avec la rédactrice en chef de *Sciences Humaines* seront disponibles sur le site laligue.org.

(2) Le gouvernement a annoncé une diminution de 200 000 contrats aidés. Dans le secteur non marchand, ces contrats subventionnés concernent notamment le secteur hospitalier et l'Éducation nationale.

(3) Le vade-mecum à destination des principaux de collège est téléchargeable sur le site eduscol.education.fr.

(4) Principal de collège ou imam de la République, Bernard Ravet avec Emmanuel Davidenkoff, Éditions Kero. Une recension de ce livre, qui a fait grand bruit, est à lire dans la partie privée de laligue.org (Ligue&Vous).

(5) En Haute-Vienne, 67% des écoles et près de 10 000 enfants ont adhéré à l'Usep en 2016/2017, 5 800 enfants du cycle 2 participent aux activités Usep, en complément de l'éducation physique et sportive.

(6) L'Union nationale du sport scolaire (UNSS) est la fédération française de sport scolaire du second degré.

(7) Le ministre a annoncé une concertation, d'octobre à juin, avec le Conseil économique, social et environnemental (Cese) sur « le temps et l'espace de l'enfant et de l'adolescent au 21^e siècle ».